

Syndicats ouvriers, lutte contre les syndicats fascistes jaunes et nationaux, contre l'arbitrage obligatoire, contre la traduction devant les tribunaux bourgeois des conflits entre le travail et le capital, lutte pour le front unique, pour l'alliance fraternelle dans la lutte des ouvriers contre le caupital et l'Etat bourgeois. »

Les termes mêmes de ce programme suffiraient à lui donner tout son sens si le texte entier dont il est la conclusion normale n'avait déjà montré que les revendications immédiates ne sont pour l'I. S. R. qu'un prétexte pour intensifier le recrutement et favoriser l'action de l'Internationale communiste, c'est-à-dire des dirigeants actuels de la Russie. On objectera peut-être que les revendications immédiates ci-dessus, au moins quelques-unes d'entre elles qui semblent communes à tous les ouvriers pourraient être présentées sous une forme différente. Sans doute ; mais c'est vainement qu'on s'efforcerait de trouver la forme unitaire au sens neutre, apolitique défini par Delfosse.

Les revendications immédiates ne portent pas plus en elles l'unité que les autres revendications. Les grands groupements humains philosophiques, religieux, politiques ou économiques... ne fondent pas leur unité sur les buts et modalités d'action qui les sollicitent à un moment donné, mais sur une doctrine générale, sur des buts et des principes généraux déterminés.

L'unité syndicale n'échappera pas à cette loi.

En réduisant le problème de l'unité syndicale à une formule, le camarade Delfosse a cru le simplifier. Il n'a fait que le transporter du domaine de la réalité dans celui de la pure spéculation de l'esprit.

Le caractère abstrait de sa proposition se précise d'ailleurs dans les commentaires dont il accompagne sa formule essentielle.

« Il est impossible », dit-il, « de croire qu'un ouvrier puisse travailler contre son intérêt en connaissance de cause, c'est-à-dire s'il est appelé à ne juger que des faits à la hauteur de l'entendement général, à juger des faits concrets. »

On ne fait évidemment qu'énoncer un truisme en disant qu'un individu ne travaille pas sciemment contre son intérêt. Mais l'individu a, non pas la conscience, ce qui ne signifie rien, mais une conscience de son intérêt, et c'est là sa conscience variable avec les individus et chez l'individu lui-même ; conscience qui correspond plus ou moins à son intérêt tel que la raison et les conventions humaines d'une époque permettent de le définir.

Qu'est-ce que cet entendement général capable de faire apprécier uniformément par les ouvriers les faits portés à sa hauteur ?

A quelle condition un fait est-il à la hauteur de l'entendement général ?

Qu'est-ce qu'un fait concret ? Un fait est toujours concret ; cela ne signifie pas que les réactions qu'il produit sur les individus soient les mêmes.

Tous les événements qui ont marqué l'histoire de ces quinze dernières années, notam-

ment la Guerre et la Révolution russe sont des faits concrets. Il ne semble pas cependant qu'ils aient emprunté à ce caractère de concrétion la vertu de donner aux ouvriers une conscience identique de leurs intérêts.

Pour légitimer sa thèse, Delfosse invoque l'autorité de Lénine qui, dit-il, après deux ans et demi de révolution ne posait pas aux ouvriers russes comme condition d'admission dans les syndicats la reconnaissance de la dictature du prolétariat.

Cet exemple me semble surtout accablant pour Delfosse lui-même qui pour bien montrer que sa théorie n'est pas réformiste, mais révolutionnaire, précise que tous les problèmes de la révolution prolétarienne (insurrection, prise du pouvoir...) deviennent à leur heure des revendications immédiates. *L'accord se fait*, dit-il, *si le prolétariat ressent matériellement l'influence de l'événement.*

Cependant, après plus de deux années pendant lesquelles les ouvriers russes avaient senti matériellement l'influence de la dictature du prolétariat, cette revendication n'était pas encore devenue immédiate puisque l'accord n'existait pas. Il existait même si peu que Lénine disait : « si... nous posions comme condition d'admission au sein des syndicats, la reconnaissance de la dictature du prolétariat, nous ferions une faute, nous diminuerions notre influence sur les masses, nous ferions le jeu des mencheviks. »

Poursuivant sa démonstration, Delfosse examine les caractéristiques des deux C. G. T. françaises et écrit :

« Ce que nous considérons comme antiunitaire, ce n'est pas que ce soit le réformisme qui se dégage de cette doctrine (celle de la C. G. T.) mais c'est que ce soit une opinion politique et sociale exprimée statutairement et définitivement. »

Puis, au sujet de la C. G. T. U. :

« Nous ne considérons pas comme antiunitaire le fait pour des syndiqués d'être communistes ni de chercher à influencer les autres syndiqués communistes, ce que nous considérons comme antiunitaire, c'est de donner un contenu politique à des Statuts et des Résolutions obligatoires pour tous. »

Delfosse considère, en conséquence, que la formule « suppression du patronat et du salariat » doit disparaître des textes d'une C. G. T. unitaire.

« La disparition du patronat et du salariat, dit-il, exige l'énoncé des moyens ; buts et moyens conviennent très bien à un parti, mais ne conviennent pas à une organisation qui doit tendre à agglomérer toute une classe avec ses diverses opinions politiques. »

Cette thèse amène inévitablement son auteur à conclure à « la nécessité d'un parti politique prolétarien », le syndicat reconnaissant « les limites de son rôle d'éducateur social ».

Je n'entrerai pas ici dans l'examen de cette conception du rôle respectif du parti et des syndicats qui n'en sont que l'instrument, ayant déjà fait récemment par ailleurs cet examen.

Je ferai seulement observer à Delfosse que sa conception même du syndicat, de son activité et de son rôle, l'état de subordination très étroite dans lequel, en fait, sa théorie le place à l'égard du parti (lequel ?) rendent *absolument illusoire* cette « indépendance politique » du mouvement syndical qu'il place de façon d'ailleurs obscure et imprévue, avec les revendications immédiates à la base de l'unité future.

Voilà, d'autre part, les ouvriers appelés à se grouper dans une organisation syndicale unique, les ouvriers sans parti ou affiliés à différents partis ou sectes, avertis qu'il y a parmi eux-ci un parti officiel, ayant le monopole de la détermination des buts et moyens de leur action. Les voilà prévenus qu'ils auront à se mettre d'accord non seulement sur un programme de revendications immédiates, mais sur une conception de l'indépendance politique de leur organisation syndicale, compatible avec l'existence et le rôle du parti prolétarien officiel.

Voilà, du coup, l'unité bien compromise, car, malgré les apparences, l'unité de Delfosse ressemble comme une sœur à l'unité de Monmousseau, c'est-à-dire à l'unité de Losovsky et de Staline.

Singulière unité en tout cas que celle qui serait conditionnée par un abstentionisme générateur de situations bien étranges et bien compliquées.

Aux revendications immédiates du moment, succèdent *suivant les affinités politiques* d'autres revendications immédiates qu'il faudra discuter soit pour les retenir, soit pour les rejeter. Quels arguments politiquement neutres l'ouvrier fera-t-il valoir pour justifier sa position ?

Voilà les ouvriers groupés dans une organisation de classe qui se défend d'arbitrer les opinions de ses membres, qui bannit de ses statuts et résolutions toute formule ayant un « contenu politique ». On n'envisage que les revendications immédiates et cela non comme *moyens*, mais comme  *fins* . Si on lutte pour la journée de sept heures, c'est seulement pour travailler sept heures. Les conséquences politiques et économiques du geste ne regardent que le parti. Il est évident que les questions ne peuvent être portées devant les ouvriers que dans une forme unique : à savoir simplement s'il convient d'agir ou de s'abstenir. Les raisons d'être pour ou contre l'action ne pourront tenir qu'à des considérations sur les forces respectives des belligérants, sur les risques du combat...

Cela nous mène déjà fort avant dans le domaine de la fantaisie. Mais que dire de la situation lorsque, conformément aux prévisions de Delfosse, l'insurrection, par exemple, prendra le caractère d'une revendication immédiate ? Les ouvriers discuteront pour décider s'ils descendront ou non se battre dans la rue au titre de travailleurs syndiqués. Il leur sera naturellement interdit au nom de l'unité et aussi au nom de *l'indépendance politique* d'examiner pourquoi ils vont se battre, les buts

politiques de cet acte politique échappant à leur compétence. C'est le Parti qui dirigera la lutte... sans diriger les syndicats...

Il convient d'ailleurs de remarquer que c'est de prémisses justes que le camarade Delfosse tire ses conclusions idéales.

Posant la question : « A quelles conditions la totalité des travailleurs peut-elle s'unir dans le même syndicat ? »

Il répond : « A condition qu'ils se groupent en dehors de toutes écoles politiques et philosophiques. » (1)

C'est exact ; mais ce qui l'est moins, c'est de s'imaginer qu'il suffit de partir de cette réponse et de rechercher dans l'abstrait une formule de neutralité politique perpétuelle pour grouper dans les syndicats la totalité des travailleurs.

Le problème de l'unité syndicale et l'état de fait caractérisé par l'organisation de tous les salariés dans une formation économique de classe unique présentent évidemment certaines analogies. Ce sont cependant deux choses bien distinctes. Sans doute le syndicat tend constamment vers l'organisation de tous les travailleurs, mais la réalisation de cet objectif ne se situe pas dans la période actuelle. Elle est liée à l'existence d'une situation révolutionnaire déjà marquée par une modification profonde des rapports sociaux.

L'unité syndicale est, au contraire et particulièrement en France, un problème d'actualité. Pour résoudre ce problème Delfosse prisonnier de sa conception initiale et négligeant l'examen de toutes les autres données, n'a vu que trois solutions. La première, à son avis, « consisterait à favoriser une des doctrines révolutionnaires pour l'aider à dévorer les autres. »

Delfosse la rejette, non, comme on pourrait le croire, à cause de son caractère politique, c'est-à-dire antiunitaire, mais pour des raisons d'opportunité et parce que la situation économique n'est pas assez révolutionnaire.

La seconde, également rejetée par Delfosse en raison de l'échec de pareilles tentatives déjà faites, « consisterait à inviter les ouvriers des différentes tendances politiques et philosophiques à se faire des concessions réciproques. »

Il ne reste plus alors pour Delfosse que la troisième solution ; celle dont nous venons d'examiner l'économie dans cet article.

Que notre camarade, pour conclure, me permette d'en ajouter une quatrième : celle des ouvriers et des militants qui pensent que le problème de l'unité ne peut se résoudre que si les données de ce problème sont préalablement, clairement et totalement établies.

Je ne me propose pas de rechercher ici ces données, mais il est évident, par exemple, que la subordination de la C. G. T. U. au Parti Communiste russe ou plutôt à ses dirigeants comme les attaches de la C. G. T. avec Genève et la Société des Nations créé pratiquement une situation qui fait dépendre l'unité

(1) *Contre le Courant*, No 6, 6 mars 1928.